

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-184

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2025-184

CENON - Contrat particulier portant occupation non constitutive de droits réels d'un espace en gare, entre la SNCF et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération 2021-736 du 25 novembre 2021 a validé le troisième Plan Vélo 2021 – 2026. Ce plan prévoit dans son axe 2.2 de renforcer l'offre de stationnement vélo sécurisée et intermodale.

Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et le décret 2021-741 du 8 juin 2021 pris en application de l'article L. 1272-2 du code des transports, relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare imposent des normes minimales sur les gares peu ou pas équipées. La gare de Cenon, qui ne dispose d'aucun abri vélo sécurisé, est concernée avec un minimum de 20 places à créer. Le Président de Bordeaux Métropole avait donné un accord à la Préfète par courrier du 17 mai 2022 pour répondre aux objectifs de la LOM en cohérence avec le plan vélo. Pour accompagner cette action, une subvention de l'Etat de 2000€ par place (pour les 20 places exigées par la LOM) sera attribuée à Bordeaux Métropole.

Enfin, dans le cadre du développement des RER métropolitains et du rôle stratégique de la gare de Cenon en termes de flux voyageurs, il avait envisagé, en accord avec la ville de Cenon, de majorer le nombre de stationnements sécurisés au-delà des objectifs de la LOM compte-tenu de la fréquentation.

Ainsi, après analyse des disponibilités foncières et des typologies d'abris vélos préfabriqués disponibles dans le cadre des marchés publics, deux abris compacts peuvent être installés sur des emprises appartenant à la SNCF.

Les abris sont situés :

- D'une part sur le parvis nord-est de la gare de Cenon au niveau du 68 avenue Jean Jaurès, sur la parcelle cadastrée AY 656. L'implantation respectera la servitude de 6m pour la maintenance du viaduc SNCF et sera positionné en limite de l'espace vert situé au centre de la parcelle.
- D'autre part, sur le parking situé au sud-est de la gare, quai du Maroc, sur la parcelle cadastrée AY 254. L'implantation respectera la servitude de 6 m pour la maintenance du viaduc SNCF et sera positionné sur deux places de parking de la parcelle.

Les deux abris vélos sécurisés, de type « Cigogne » de la marque Altinnova, disposent de 19 places réparties sur deux racks à double étage. Ils ont une emprise au sol de 15,96 m2 et des dimensions de 6.31 m de long, 2,54 m de large et 3.32 m de haut. Ils seront équipés de panneaux solaires pour l'alimentation électrique et d'un habillage en tôle perforée. Ils resteront propriété de Bordeaux Métropole mais seront mis à disposition de Keolis Bordeaux Métropole Mobilité pour être exploités dans le cadre de la concession du réseau TBM.

